

## Loi Macron et Avenir des futurs clerks de notaire

Par **Kalii69**, le **25/12/2016** à **11:18**

Bonjour à tous,

Titulaire d'une Licence de Droit et actuellement en Master 1 Droit notarial, j'ai enchainé les rattrapages et redoublé à deux reprises. Par conséquent, j'ai bien conscience qu'entrer en Master 2 Droit Notarial représente un choix impossible.

De ce fait, j'aurais voulu, l'année prochaine, entrer en Institut des Métiers du Notariat (IMN), afin de devenir Clerc de Notaire.

Or, avec les nombreux changements qui vont s'opérer de par la loi Macron, je me demande quel sera l'avenir des futurs clerks de notaires.

En effet, on parle de licenciements, de chômage pour les clerks habilités exerçant déjà dans les études notariales, mais qu'en est-il des étudiants comme moi qui souhaitent devenir clerc de notaire l'année prochaine.

Le manque d'offre d'emploi nous attend-t-il à la fin de nos études, pourtant longues?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **joaquin**, le **26/12/2016** à **08:47**

Bonjour,

Quelles sont les dispositions de la loi Macron qui amèneraient à la suppression des clerks de notaire. La loi macron concerne surtout l'ouverture de nouvelles études de notaires destinés (en principe) à des notaires qui n'ont pas d'études (nouveaux notaires ou notaires assistants). En fait, les notaires ayant déjà des études se battent actuellement pour faire main basse sur la création de ces nouvelles études. La bataille (à coups de décrets d'application) est en cours...

Cordialement  
JG

Par **Kalii69**, le **26/12/2016** à **09:56**

Merci pour votre reponse !

Oui c'est ce que j'avais cru comprendre.

Or, c'est pour cela que je me demande pourquoi il est dit que les clerks de notaire voient leur profession menacée alors que la loi Macron concerne surtout l'ouverture de nouvelles études

A ce que j'ai cru comprendre le probleme se situe au niveau de l'habilitation des clercs qui sera supprimee d'ici 2020

Par **joaquin**, le **26/12/2016** à **10:53**

Oui, il semble que ce soit l'habilitation des clercs de notaire qui soit menacée à l'horizon 2020, pas la profession de clerc en tant que telle. Ceci dit, la loi macron contient également des dispositions pour que les clercs actuellement habilités puissent accéder à la profession de notaire via la VAE. Mais je pense que nous sommes toujours en attente des décrets d'application.

Sinon, les notaires auront toujours besoin d'assistants pour préparer le dossier en amont et le terminer en aval. C'est uniquement la profession de clerc habilité qui semble menacer, mais il y aura peut-être une intégration de ces clercs à la profession de notaire.

Cordialement  
JG